

compta online

+ Articles Comptabilité Fiscalité Droit social Paie Durabilité BTS CGDCGDSCGDEC RH Recrutement

Test de dépréciation des actifs : le comprendre et l'appliquer

151 025 lectures

0 commentaire

Catégorie : Inventaire



Lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation doit être comptabilisée lors des travaux d'inventaire. C'est la réalisation d'un test de dépréciation qui permet de valider que l'actif a perdu de la valeur.

Ce test concerne les actifs : les stocks, les immobilisations corporelles, incorporelles et financières (amortissables ou non) et les créances clients.

Qu'est-ce que le test de dépréciation ?

En fin d'exercice comptable ou pour chaque situation intermédiaire, les entreprises sont amenées à vérifier s'il existe un indice de perte de valeur des actifs (article 214-15 du PCG). Si c'est le cas, elles doivent réaliser un test de dépréciation. Ce dernier consiste à comparer la valeur nette comptable (VNC) de l'actif à sa valeur actuelle afin de comptabiliser si nécessaire une dépréciation.

L'article 214-6 du PCG précise que « la valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage ».

La valeur vénale est le montant net des coûts de sortie qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif.

La valeur d'usage correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'immobilisation.

Le test de dépréciation comptable : comment le mettre en œuvre ?

Les principes généraux du test de dépréciation

En vertu du **principe de prudence**, la mise en place d'un test de dépréciation est indispensable dès lors qu'un indice de perte de valeur est constaté.

Les fonds commerciaux non amortis doivent faire l'objet d'un test une fois par exercice minimum même en l'absence d'indice de perte de valeur.

Lors du test de dépréciation, deux cas sont possibles :

- la valeur actuelle est supérieure à la valeur comptable : il s'agit d'une plus-value latente qui n'est pas comptabilisée ;
- la valeur actuelle est devenue inférieure à la valeur comptable : il s'agit d'une moins-value latente, il faut donc constater une dépréciation (avec modification du plan d'amortissement si l'il s'agit d'une immobilisation amortissable).

Ainsi, par exemple, un test de dépréciation sur les titres de participation peut être effectué et il faudra déprécier les titres si la valeur en fin d'exercice est inférieure à la valeur historique d'origine.

Lorsqu'une dépréciation devient sans objet, elle doit être reprise.

Le groupe d'actifs pour déterminer la valeur actuelle

Pour rappel, s'il existe un indice de perte de valeur, mais que la valeur actuelle d'un actif ne peut être déterminée de manière isolée, il faut prendre en compte le groupe d'actifs auquel il appartient.

Dans les normes comptables IFRS (IAS 36), le test de dépréciation est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) c'est-à-dire « le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs ».

Le cas particulier des immobilisations amortissables

Lorsque la dépréciation concerne une immobilisation amortissable, sa constatation entraîne une modification du plan d'amortissement. Elle vient en effet réduire la base amortissable.

Cependant, au niveau fiscal, la base amortissable est égale au prix de revient, sans prise en compte des dépréciations.

Dans ce cadre et afin d'assurer la déductibilité fiscale de la dépréciation, une écriture de transfert est comptabilisée chaque année. **La différence entre la dotation aux amortissements en tenant compte de la dépréciation, et la dotation aux amortissements qui aurait été calculée sur la base amortissable de départ, doit être reclassee en compte 6871 Dotations aux amortissements exceptionnels.** Cette écriture de reclassement sera admise en déduction fiscale.

Le traitement fiscal des dépréciations

Fiscalement, une dépréciation est déductible si la valeur probable de réalisation du bien (valeur vénale mais à laquelle on ne soustrait pas les coûts de sortie) à la clôture de l'exercice comptable est inférieure à la VNC.

Dès lors que le calcul de la dépréciation est fondée sur la diminution des flux de trésorerie futurs (valeur d'usage), la fraction de la dépréciation pourra n'être déductible qu'à hauteur de la valeur probable.

Comment calculer une dépréciation ?

À la clôture, l'expert-comptable calcule les dépréciations par la différence entre la valeur actuelle et la valeur nette comptable des actifs.

Comment est comptabilisée la dépréciation constatée?

La constatation d'une dépréciation sur immobilisation lors de la clôture des comptes en fin d'exercice comptable est exprimée par les écritures suivantes :

- débit des comptes 6816 pour les dotations pour dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles et 6866 pour les immobilisations financières ;
- crédit des comptes 290, 291, 296 ou 297, respectivement pour les dépréciations d'immobilisations incorporelles, corporelles, de titres de participation et d'autres immobilisations financières.

En cas de reprise, les écritures comptables à enregistrer sont :

- au débit : l'annulation de la dotation sur dépréciation de l'actif par les comptes 290, 291, 296 ou 297 ;
- au crédit : la constatation de la reprise par les comptes 7816 ou 7866.

La constatation d'une dépréciation en comptabilité sur des stocks ou des créances clients suit la même logique. Les comptes à utiliser sont au débit un compte 681 et au crédit un compte 39 pour les stocks ou 49 pour les créances.

Qu'est-ce qu'une reprise sur dépréciation ?

La reprise sur dépréciation est une écriture comptable d'inventaire qui consiste à annuler la dépréciation constatée en comptabilité lorsqu'elle n'a plus de raison d'être, car la valeur de l'actif a augmenté. L'annulation se fait en soldant le compte de dépréciation utilisé avec un compte de reprise de dotation au crédit.

**ALMANACH 2025-2035
DE L'EXPERTISE-COMPTABLE**

À quoi ressemblera le métier d'expert-comptable dans 10 ans ?

Je télécharge

Article à lire sur Compta Online : <https://www.compta-online.com/le-test-de-depreciation-et-ses-consequences-ao3582>

Les articles : <https://www.compta-online.com/articles>

Avertissement : Ce site permet aux internautes de dialoguer librement sur le thème de la comptabilité.

Les réponses des Internautes et des membres du forum n'engagent en aucun cas la responsabilité de Compta Online.

Tout élément se trouvant sur ce site est la propriété exclusive de Compta Online, sous réserve de droits appartenant à des tiers.

Toute copie, toute reprise ou tout usage des photographies, illustrations et graphismes, ainsi que toute reprise de la mise en page figurant sur ce site, ainsi que toute copie ou reprise en tout ou partie des textes cités sur ce site sont strictement interdits, sous réserve de l'autorisation express écrite de l'ayant droit.

Toute reprise ou tout usage, à quelque titre que ce soit, des marques textuelles, graphiques ou combinées (comme notamment les logos) sont également interdits, sous réserve de l'autorisation express écrite de l'ayant droit.

© 2003-2025 Compta Online
S'informer, partager, évoluer